

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 mai 2020 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Jean-Charles Fournier, Mark Handschin, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présentes : Mesdames Suzane Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Joance Martin, aide administrative.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
 - a) Résolution pour l'autorisation de la tenue de la séance à huis clos
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBUX DU 7 ET 15 AVRIL 2020**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Salaire des pompiers
 - b) ~~Dépense à entériner pour l'achat de batteries pour l'autopompe 244~~
 - c) Embauche d'un pompier
 - d) Autorisation de signature pour les demandes de vérifications judiciaires
 - e) Allocation cellulaire pour les pompiers
 - f) Autorisation de dépense pour l'achat de matériel de communication
 - g) Autorisation de dépense pour l'achat de vêtements de protection
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Adoption du règlement 504 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 52 de la rivière du Sud
 - b) Adoption du règlement 505 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien des branches 9, 11, 12 du cours d'eau Ewing
 - c) Adoption du règlement 506 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien des branches 34 et 35 de la rivière du Sud
 - d) Avis de motion du règlement 507 relatif à la garde de poules en milieu urbain
 - e) Mandat à Gestim inc. pour l'écriture de la lettre d'entente pour la régularisation du rang Lamoureux à Henryville
 - f) Nettoyage de fossés rang des Dussault
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Autorisation de dépense pour de la poussière de roches
 - b) Autorisation de dépense pour l'achat d'un marronnier
 - c) Demande au Ministère des Transport du Québec de changement d'emplacement de leur bureau temporaire

e) Autorisation de dépense pour l'achat de reteneurs pour la caserne

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

- a) Adoption du règlement 500-1 modifiant le règlement 500 relatif aux taux de taxes pour l'année 2020
- b) ~~Programme d'aide à la voirie locale — volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) — reddition de compte~~
- c) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2019
- d) Nomination de Madame Suzane Ouellette à titre d'aide administrative
- e) Nomination de Madame Joance Martin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

10. VARIA

- a) Remerciements à Nicolas Fortier et Michel Hutchison pour leur aide à la caserne

11. COURRIER

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : _____ H _____

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux élus présents.

A) RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

EN CONSÉQUENCE :

2020-05-089 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

QUE la séance soit enregistrée en format audio tel que demandé par la ministre de la Santé et des Services sociaux. **ADOPTÉE.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-090 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET DU 15 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE :

2020-05-091 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux du 7 et du 15 avril 2020. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS

***** AU 5 MAI 2020 *****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
L2000068	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV.PROF. 2020-03-20	138,83\$
L2000064	RAPIDENET CANADA	HÉBERG. SITE WEB 1 AN	106,87\$
C2000081	SOLUTION BUROTIC 360	FRAIS COPIES 20 DÉC-21 MARS	398,71\$
L2000061	L'HOMME ET FILS INC.	EAU DE SOURCE / SACS	6,62\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE			
L2000061	L'HOMME ET FILS INC.	LAME REMPLACEMENT SCIE	20,67\$
C2000080	OXYMAX INC.	LOCATION 2020 CYLINDRES SOUDURE	306,99\$
C2000078	MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUEBEC	DÉNEIG.MONTÉE ROY 2019-20	998,00\$
LOISIRS / CULTURE / CENTRE COMMUNAUTAIRE			
C2000083	PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	292,56\$
L2000061	L'HOMME ET FILS INC.	SEMENCE GAZON	130,87\$
L2000061	L'HOMME ET FILS INC.	RÉPARER ESCALIER JEUX ENFANTS	65,72\$
L2000061	L'HOMME ET FILS INC.	RÉPARER LAMPADAIRE PARC	16,36\$
C2000084	CHEVRIER, MYRIAM	SUBV.COUCHES LAVABLES	152,58\$
TOTAL			2 634,78\$

2020-05-092 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 2 634.78\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	MAI 2020	3 357,53\$	
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	AVRIL 2020	5 928,42\$	
C2000076	SUPER SOIR VENISE	ESSENCE	70,67\$
L2000060	MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR MAI 2020	5 854,35\$
L2000065	GESTIM INC.	SERV.INSPECTION AVRIL 2020	518,59\$
L2000057	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	338,41\$
L2000058	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 059,57\$
L2000058	HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	79,69\$
L2000058	HYDRO-QUÉBEC	" " CRÉDIT 2018-19	(23,77\$)
L2000058	HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIOTHÈQUE	426,74\$
L2000058	HYDRO-QUÉBEC	" " CRÉDIT 2018-19	(100,95\$)
	SOLUTION BUROTIC 360	LOCATION PHOTOCOPIEUR	510,49\$
L2000063	MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS AVRIL 2020	2 560,74\$
L2000062	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS AVRIL 2020	903,56\$
C2000079	FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR-COLLECTIVE MAI	1 767,68\$
L2000070	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES AVRIL 2020	200,00\$
C2000082	RECEVEUR GÉNÉRAL	RÉF.:265454223RI	323,27\$
	TOTAL		23 774,99\$

PAR RÉOLUTION

L2000066	R.C.G.T.	AUDIT 2019-1ÈRE PARTIE (2019-02-038)	9 657,89\$
L2000069	OUELLETTE SUZANE	HONOR.PROF.AVRIL 2020 (2019-07-102)	1 932,00\$
C2000077	RÉGIE INCENDIE MSB - SBI	SERV.TPI 16/02 AU 28/03 (2019-09-148)	378,75\$
C2000085	CIMA+ S.E.N.C.	HONOR.PROF.RG STE-MARIE (2020-03-054)	10 635,19\$
L2000067	DESJARDINS SERVICES DE C	2 PNEUS GENERAL GRABBER (2020-04-074)	326,53\$
	TOTAL		22 930,36\$

5. LOISIRS ET CULTURE

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) SALAIRE DES POMPIERS

2020-05-093 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le salaire horaire de nos pompiers pour l'année 2020 soit établi comme suit :

Directeur – intervention : 24,92\$
 Pompiers – intervention : 24,53\$
 Pompiers – pratique et entretien : 16,67\$

ADOPTÉE.

B) DÉPENSE À ENTÉRINER POUR L'ACHAT DE BATTERIES POUR L'AUTOPOMPE
244

Ce point sera remis à la prochaine assemblée.

C) EMBAUCHE D'UN POMPIER

2020-05-094 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte la venue de Michael Smith-Leclerc en tant que pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Sébastien;

QUE ce pompier volontaire travaille sous la supervision du directeur du service de sécurité incendie par intérim, Monsieur Jean Vasseur;

QUE le salaire accordé est celui en vigueur. **ADOPTÉE.**

D) AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES DEMANDES DE VÉRIFICATIONS
JUDICIAIRES

2020-05-095 Il est proposé par M. Michel Morin appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale par intérim, à signer pour les demandes de vérifications judiciaires pour l'embauche des pompiers et à acquitter les frais relatifs à ces demandes. **ADOPTÉE.**

E) ALLOCATION CELLULAIRE POUR LES POMPIERS

2020-05-096 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une allocation pour les frais de cellulaire des pompiers au montant annuel de 90\$ en décembre de chaque année. **ADOPTÉE.**

F) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE
COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE notre système de communication pour le service de sécurité incendie était relié à celui de la Municipalité d'Henryville;

2020-05-097 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la directrice générale par intérim et le directeur du service de sécurité incendie soient autorisés à procéder à l'achat de matériel de communication jusqu'à concurrence de 10 000\$;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien demande à la municipalité de Venise-en-Québec l'autorisation d'utiliser ses ondes radio. **ADOPTÉE.**

G) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS DE
PROTECTION

2020-05-098 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale par intérim et le directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'achat de vêtements de protection. **ADOPTÉE.**

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 504 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 52 DE LA RIVIÈRE DU SUD

2020-05-099 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 504 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 52 de la rivière du Sud, soit adopté comme ci-après mentionné. ADOPTÉE.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

RÈGLEMENT 504

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 52 DE LA RIVIÈRE DU SUD

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 52 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF2000251, Branche 52 de la Rivière du Sud, au montant de 585.02\$.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet et que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 7 avril 2020, par la conseillère Édith Lamoureux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 – TAXATION

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 585.02\$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 52 de la Rivière du Sud, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin versant de la branche 52 de la Rivière du Sud tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu et cette taxe est répartie suivant l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

Branche 52 de la Rivière du Sud

Matricule	Hectares	Total
3105-21-8946	1.3	208.93\$
3105-26-6163	0.45	72.32\$
3305-13-1692	1.89	303.76\$
TOTAL :	3.64	585.02\$

ARTICLE 2 – PAIEMENT ET INTÉRÊTS

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt est fixé à 8%.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

Martin Thibert,
Maire

Suzane Ouellette,
Directrice générale &
secrétaire-trésorière par intérim

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT DU RÈGLEMENT 505 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 9, 11, 12 DU COURS D'EAU EWING

2020-05-100 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 505 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 9, 11, 12 de du cours d'eau Ewing, soit adopté comme ci-après mentionné.

ADOPTÉE.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

RÈGLEMENT 505

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 9, 11, 12 DU COURS D'EAU EWING

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 9, 11, 12 du cours d'eau Ewing à savoir;

Facture CRF2000252, Branches 9, 11, 12 du cours d'eau Ewing, au montant de 45 754.12\$.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet et que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 7 avril 2020, par la conseillère Édith Lamoureux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 – TAXATION

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 45 754.12\$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 9, 11, 12 du cours d'eau Ewing, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin versant des branches 9, 11, 12 du cours d'eau Ewing tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu et cette taxe est répartie suivant l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

Branches 9, 10, 11 du cours d'eau Ewing

Matricule	Hectares	Total
3402-80-3629	11.30	2 758.92\$
3402-87-1342	10.38	2 534.30\$
3402-75-3002	2.07	505.40\$
3403-52-7410	2.55	622.59\$
3402-89-0581	2.08	507.84\$
3601-48-8618	18.74	4 575.41\$
3601-09-3084	8.33	2 033.79\$
3701-16-8251	2.83	690.95\$
3601-89-8297	4.08	996.14\$
3502-45-6310	3.91	954.64\$
3602-28-3284	20.93	5 110.11\$
3501-65-4144	0.21	51.27\$
3502-53-1840	0.41	100.10\$
3502-48-5352	0.72	175.79\$
3502-59-8169	0.5	122.08\$
3501-58-1041	0.5	122.08\$
3501-68-3418	0.17	41.51\$
3502-75-9441	0.5	122.08\$
3502-60-2602	0.34	83.01\$
3602-55-7433	12.68	3 095.85\$
3603-52-4048	11.32	2 763.80\$
3603-44-3890	16.51	4 030.95\$
3401-85-4984	2.64	644.56\$
3601-44-9401	2.45	598.17\$
3503-21-9669	1.45	354.02\$
3403-64-9548	3.98	971.73\$
3503-62-5408	1.44	351.58\$
3503-44-0277	1.38	336.93\$
3501-68-2878	0.17	41.51\$
3503-50-7192	0.23	56.16\$
3503-50-7253	0.3	73.25\$
3501-69-2709	0.18	43.95\$
3602-31-3978	30.65	7 483.27\$
3401-97-9164	1.02	249.04\$
3602-33-2052	10.45	2 551.39\$
TOTAL :	187.40	45 754.12\$

ARTICLE 2 – PAIEMENT ET INTÉRÊTS

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt est fixé à 8%.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

Martin Thibert,
Maire

Suzane Ouellette,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

C) ADOPTION DU RÈGLEMENT DU RÈGLEMENT 506 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 34 ET 35 DE LA RIVIÈRE DU SUD

2020-05-101 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 506 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 34 et 35 de la rivière du Sud, soit adopté comme ci-après mentionné. ADOPTÉE.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

RÈGLEMENT 506

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 34 ET 35 DE LA RIVIÈRE DU SUD

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 34 et 35 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF2000263, Branches 34 et 35 de la Rivière du Sud, au montant de 19 378.21\$.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet et que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 7 avril 2020, par la conseillère Édith Lamoureux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 – TAXATION

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 19 378.21\$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 34 et 35 de la Rivière du Sud, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin versant des branches 34 et 35 de la Rivière du Sud tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu et cette taxe est répartie suivant l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

Branches 34 et 35 de la Rivière du Sud

Matricule	Hectares	Total
3403-64-9548	27.249	7 678.75\$
3406-52-7410	10.731	3 023.99\$
3303-12-4699	6.849	1 930.04\$
3304-13-3220	0.061	17.19\$
3303-19-3702	0.024	6.76\$
3503-21-9669	3.689	1 039.56\$
3402-89-0581	16.511	4 652.79\$
3402-87-1342	3.639	1 025.47\$
3503-44-0277	0.004	1.13\$
3103-31-8051	0.009	2.54\$
TOTAL :	68.77	19 378.21\$

ARTICLE 2 – PAIEMENT ET INTÉRÊTS

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt est fixé à 8%.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

Martin Thibert,
Maire

Suzane Ouellette,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

D) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 507 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN

Avis de motion est donné par la conseillère Édith Lamoureux

que le projet de règlement 507 relatif à la garde de poules en milieu urbain est déposé.

E) MANDAT À GESTIM INC. POUR L'ÉCRITURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE POUR LA RÉGULARISATION DES PARCELLES DU RANG LAMOUREUX

CONSIDÉRANT QUE le rang Lamoureux est situé sur le territoire de la municipalité d'Henryville;

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Transport du Québec nous demandant de régulariser l'emprise du côté est du rang Lamoureux située sur le territoire de St-Sébastien;

CONSIDÉRANT l'article 75 de la *Loi sur les compétences municipales* : Lorsqu'une voie publique est divisée par la limite des territoires de deux municipalités locales, de telle façon que la responsabilité de la gestion de cette voie doit être assumée par une seule municipalité, les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale

2020-05-102 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE notre service d'inspection municipale, GESTIM Inc, soit mandaté pour entreprendre les démarches en vue de régulariser les limites du rang Lamoureux avec la municipalité de St-Sébastien par une lettre explicative à la municipalité d'Henryville;

QUE la lettre soit vérifiée par notre conseiller juridique puis envoyée à la municipalité d'Henryville. **ADOPTÉE.**

F) NETTOYAGE DE FOSSÉS RANG DES DUSSAULT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a reçu la demande d'un citoyen pour le nettoyage de fossé sur une section du rang des Dussault (route 227);

CONSIDÉRANT QUE cette route appartient au Ministère des Transport du Québec;

2020-05-103 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de St-Sébastien est en accord avec la demande de nettoyage de fossé du rang des Dussault;

QUE la directrice générale fasse parvenir au Ministère des Transport du Québec la demande du citoyen accompagné de la présente résolution. **ADOPTÉE.**

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR DE LA POUSSIÈRE DE ROCHES

2020-05-104 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de de poussière de roches au montant de 350\$ auprès de d'André Méthé Transport. **ADOPTÉE.**

B) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN MARRONNIER

2020-05-105 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense au montant de 150\$ plus taxes auprès de Serres et Pépinière Champlain pour l'achat d'un marronnier. **ADOPTÉE.**

C) DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC DE CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DE LEUR BUREAU TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a installé une base temporaire sur le rang Ste-Marie à St-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a reçu la plainte d'un citoyen du rang Ste-Marie mentionnant que les véhicules du Ministère des Transport du Québec circulent fréquemment sur cette route municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 35 n'est pas ouverte jusqu'à la fin de son espace asphalté et qu'elle appartient au Ministère des Transport du Québec;

2020-05-106 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil suggère que le Ministère des Transports déménage sa base temporaire sur l'autoroute 35;

QUE la directrice générale fasse parvenir au Ministère des Transport du Québec la demande du citoyen ainsi que la présente résolution. **ADOPTÉE.**

D) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE RETENEURS POUR LA CASERNE

2020-05-107 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense au montant de 849.21\$ auprès de Signé Fontaine pour l'achat et l'installation de reteneurs pour la porte centrale de la caserne incendie. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 500-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 500 RELATIF AUX TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020

2020-05-108 Il est proposé par M. Michel Morin appuyé par M. Michel Bonneville

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 500-1 relatif aux taux de taxes pour l'année 2020 soit adopté comme ci-après mentionné. ADOPTÉE.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 500-1

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 500 RELATIF AUX TAUX DE
TAXES POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien a adopté un règlement décrétant les taux de taxes imposées en l'an 2020 le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipal à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu (par règlement OU au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun), et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 3 versements;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable au premier versement du compte de taxes 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 7 avril 2020, par le conseiller Michel Morin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Morin appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'article 11 concernant le taux d'intérêt soit abrogé.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Martin Thibert,
Maire

Suzane Ouellette, Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

B) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) – REDDITION DE COMPTE

Ce point est retiré de l'ordre du jour

C) RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2019

Le maire, M. Martin Thibert, dépose un communiqué et mentionne les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2019.

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

2020-05-109 Considérant les dispositions contenues à l'article 176.2.2 du Code municipal, il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil municipal adopte le rapport financier consolidé audité de la municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019. **ADOPTÉE.**

D) NOMINATION DE MME SUZANE OUELLETTE À TITRE D'AIDE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE Mme Suzane Ouellette avait accepté le 2 juillet 2019 le poste de directrice générale par intérim pour une courte période;

2020-05-110 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter la démission de Mme Suzane Ouellette comme directrice générale par intérim et de prolonger son travail à la municipalité de Saint-Sébastien comme aide administrative;

QUE son travail soit sous la supervision de la direction générale. **ADOPTÉE.**

E) NOMINATION DE MADAME JOANCE MARTIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de Mme Suzane Ouellette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit avoir un(e) directeur(trice) général(e) en vertu de l'article 210 du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une discussion téléphonique entre madame Martin et monsieur Thibert, maire;

CONSIDÉRANT que par la suite, monsieur le maire a discuté avec les conseillers concernant cette embauche;

EN CONSÉQUENCE :

2020-05-111 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services de madame Joance Martin comme directrice générale et secrétaire trésorière par intérim au taux horaire de 28\$ comprenant les réunions de travail et les réunions du conseil. **ADOPTÉE.**

F) AUTORISATION DE SIGNATURE BANCAIRE

2020-05-112 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Joance Martin, directrice générale par intérim à signer les effets bancaires auprès des institutions financières dont la municipalité est membre. **ADOPTÉE.**

G) POUVOIR D'AGIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

2020-05-113 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Joance Martin, directrice générale par intérim, à signer tout document nécessaire pour œuvrer au bon fonctionnement de la Municipalité et à agir en tant que son représentant officiel auprès des institutions gouvernementales. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

A) Remerciements à Nicolas Fortier et Michel Hutchison pour leur aide à la caserne.

Une lettre sera envoyée à chacun pour les remercier de leur aide à la caserne au courant des dernières semaines.

11. COURRIER

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-114 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h17. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Suzane Ouellette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim